



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition SPECIALE N° 103

Mois de : OCTOBRE 2016

DATE DE PARUTION : 19 Octobre 2016

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES	SIGNE LE	Pages
Arrêté n ° 2016 – 17317 Portant versement au Département de Mayotte de la dotation globale garantie sur l’octroi de mer au titre du mois de septembre 2016	07/09/2016	2
Arrêté n ° 2016 – 17614 Portant reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l’exercice 2016	11/09/2016	2
VICE-RECTORAT DE MAYOTTE		
CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE		
Arrêté n ° 2016 – 34 Proclamant les résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d’Administration et de Recherche	18/10/2016	4



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL
Direction des Relations avec les
Collectivités Locales

ARRETE N° 2016 – 17317

Portant versement au Département de Mayotte de la dotation globale garantie sur l'octroi de mer au titre du mois de septembre 2016.

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU la Constitution, notamment ses articles 38 et 73 ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général des impôts ;
- VU la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 modifiant la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret du 06 mai 2016 du Président de la République nommant Monsieur Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-12302 du 04 août 2016 portant délégation de signature à Monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Considérant le montant des recettes constatées au titre de l'octroi de mer par la direction régionale des finances publiques pour le mois de septembre 2016, à savoir **2 049 006,00 euros** ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.

ARRETE

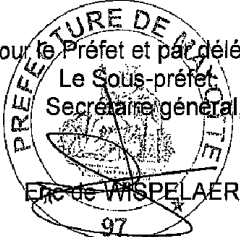
Article 1 : Le montant de la dotation globale garantie sur l'octroi de mer au titre du mois de septembre 2016 est de **deux millions quarante-neuf mille et six euros (2 049 006,00 euros)**.

Article 2 : Ces crédits seront imputés sur le compte 4 742 000 000 IT7A060100 ouvert dans les écritures de Monsieur le directeur régional des finances publiques.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 07 octobre 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet,
Secrétaire général,
Eric de WISPELAERE
97



Copies :

Conseil Départemental

DRFIP

Direction des douanes

DRCL

Recueil des actes administratifs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté n° 2016 – 17614

Portant reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2016

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 ;
- VU la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 ;
- VU la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;
- VU la loi n°2014-1658 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;
- VU le décret n°2012-908 du 23 juillet 2012 relatif à la péréquation des ressources fiscales des communes et établissements publics de coopération intercommunale de Mayotte ;
- VU le décret du 06 mai 2016 du Président de la République nommant Monsieur Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-12302 du 04 août 2016 portant délégation de signature à Monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU la circulaire n°INTB1615296N du 06 juin 2016 relative à la répartition au titre de l'exercice 2016 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à destination de Mayotte ;
- VU le compte n°465 1200000 « fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales » ouvert en 2016 dans les écritures du directeur régional des finances publiques ;
- SUR proposition du sous-préfet, secrétaire général ;

ARRETE

Article 1er : Il est versé aux intercommunalités de Mayotte, pour l'exercice 2016, un montant fixé à **546 582 €**, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce montant est reparti comme suit :

COLLECTIVITES	DOTATION ANNUELLE	VERSEMENTS MENSUELS	
		Octobre 2016	De novembre à décembre 2016
CC DU NORD	350 285,00 €	116 765,00 €	116 760,00 €
CC DU SUD	196 297,00 €	65 437,00 €	65 430,00 €
TOTAL	546 582,00 €	182 202,00 €	182 190,00 €

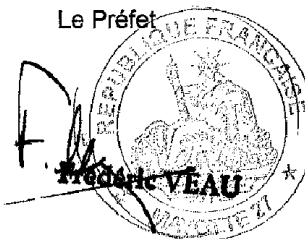
Article 2 : Le montant mentionné à l'article précédent sera versé à compter de la notification du présent arrêté, par mensualité pour les mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année. Les mensualités sont imputées au compte n° 465 1200000, code CDR COL6301000 « Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales » (interfacé) ouvert en 2016 dans les écritures du directeur régional des finances publiques.

Article 3 : Le versement de l'ensemble de l'attribution s'effectuera par mensualité calculée à compter de sa notification. La mensualité du mois d'octobre s'élève à **182 202,00 €**. De novembre à décembre elle s'élèvera à **182 190,00 €** et sera versée le 20 de chaque mois. Dans le cas où le 20 tombe un jour non ouvré, le versement interviendra le premier jour ouvré suivant.

Article 4 : Le secrétaire général et le directeur régional des finances publiques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 11 octobre 2016

Le Préfet



Copies :

DRFIP1
Trésor municipal.....1
RAA.....1
DRCL.....1
Intercommunales.....2



Dembéni, le 18/10/2016

ARRETE N° 2016-34

Proclamant les résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration et de Recherche

LE DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE,

VU le code de l'éducation,

VU le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

VU le règlement intérieur du CUFR de Mayotte,

VU l'arrêté n° 2016-30 du 29 août 2016 portant règlement électoral,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Collège A – Professeurs d'université et assimilés

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DU 18 OCTOBRE 2016		Taux de participation
Electeurs inscrits	7	28,57%
Votants (décompte des émargements)	2	
Dont votes par procuration	0	
Enveloppes trouvées dans l'urne	2	
Bulletins blancs et nuls	0	
Suffrages exprimés	2	
Nombre de sièges à pourvoir :	2	
Quotient électoral	1	

DETAIL DES SIEGES OBTENUS					
	Suffrages	Au quotient électoral	Reste	Au plus fort reste	Total
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	2	1	1	1	2
Totaux	2	1	1	1	2

SONT DECLARES ELUS	
Listes	Titulaires
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Monsieur Nicolas LEROY
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Monsieur Vincent EGEA

ARTICLE 2 :**Collège B – Maîtres de conférences et assimilés**

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DU 18 OCTOBRE 2016		Taux de participation
Electeurs inscrits	30	60,00%
Votants (décompte des émargements)	18	
Dont votes par procuration	9	
Enveloppes trouvées dans l'urne	18	
Bulletins blancs et nuls	0	
Suffrages exprimés	18	
Nombre de sièges à pourvoir :	2	
Quotient électoral	9	

DETAIL DES SIEGES OBTENUS					
	Suffrages	Au quotient électoral	Reste	Au plus fort reste	Total
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	18	1	9	1	2
Totaux	18	1	9	1	2

SONT DECLARES ELUS	
Listes	Titulaires
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Monsieur Aurélien SIRI
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Madame Claire GOLLETY

ARTICLE 3 :**Collège C – Autres personnels d'enseignement et de recherche**

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DU 18 OCTOBRE 2016		Taux de participation
Electeurs inscrits	48	31,25%
Votants (décompte des émargements)	15	
Dont votes par procuration	3	
Enveloppes trouvées dans l'urne	15	
Bulletins blancs et nuls	1	
Suffrages exprimés	14	
Nombre de sièges à pourvoir :	2	
Quotient électoral	7	

DETAIL DES SIEGES OBTENUS					
	Suffrages	Au quotient électoral	Reste	Au plus fort reste	Total
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	14	1	7	1	2
Totaux	14	1	7	1	2

SONT DECLARES ELUS	
Listes	Titulaires
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Monsieur Jean-Louis ROSE
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Madame Evelyne FONTAINE

ARTICLE 4 :

Collège des personnels BIATSS

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DU 18 OCTOBRE 2016		Taux de participation
Electeurs inscrits	34	70,59%
Votants (décompte des émargements)	24	
Dont votes par procuration	1	
Enveloppes trouvées dans l'urne	24	
Bulletins blancs et nuls	2	
Suffrages exprimés	22	
Nombre de sièges à pourvoir :		2
Quotient électoral		11

DETAIL DES SIEGES OBTENUS					
	Suffrages	Au quotient électoral	Reste	Au plus fort reste	Total
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	22	1	11	1	2
Totaux	22	1	11	1	2

SONT DECLARES ELUS	
Listes	Titulaires
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Monsieur Matthieu LUCAS
Liste 1 – Une ambition pour le CUFR	Monsieur Ridjal ABDOULAH

ARTICLE 5 :

Collège des usagers

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DU 18 OCTOBRE 2016		Taux de participation
Electeurs inscrits	1334	6,45%
Votants (décompte des émargements)	86	
Dont votes par procuration	0	
Enveloppes trouvées dans l'urne	86	
Bulletins blancs et nuls	4	
Suffrages exprimés	82	
Nombre de sièges à pourvoir :		2
Quotient électoral		41

DETAIL DES SIEGES OBTENUS					
	Suffrages	Au quotient électoral	Reste	Au plus fort reste	Total
Liste 1 – Développement de la vie étudiante	11	0	11	0	0
Liste 2 – Pour les étudiants	46	1	5	0	1
Liste 3 – La vie estudiantine	25	0	25	1	1
Totaux					

SONT DECLARES ELUS	
Listes	Titulaires
Liste 2 – Pour les étudiants	Monsieur Saïd Abdallah Saïd MOHAMADI (suppléante : Madame Milca BAOU)
Liste 3 – La vie estudiantine	Madame Mouna-Malika MBOIBOI (suppléant : Monsieur Sherif MBONYE MZE)

ARTICLE 6 :

Le directeur administratif des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Laurent CHASSOT
 Directeur du Centre Universitaire de Mayotte



